

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DAC 426** Subvention à la Commune de l'Ile de Sein (29990).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement de 15.000 euros à la Commune de l'Ile de Sein ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'investissement de 15.000 euros est attribuée à la Commune de l'Ile de Sein 29 990 Ile de Sein.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2012, nature 20422, rubrique 323, 90010-99-010, AP 12-03870, sous réserve de la décision de financement au budget supplémentaire.